

**Procès-verbal de séance du  
Conseil municipal  
12 juillet 2021**

*Le Conseil municipal de la Commune de VILLECERF dûment convoqué, le 5 juillet 2021, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.*

**Présents** : Aurélie CADIN, Jean Paul LENFANT, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Nadia LEFAY, Chantal BRIANE.

**Pouvoirs** :

Emmanuel CENDRIER donne pouvoir à Carlos VALERO, Fabien HERREMAN donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE, Jacques ILLIEN donne pouvoir à François DEYSSON, Antonio TAPADAS à Claude LAZARO, Louis de Roys donne pouvoir à Jean-Paul LENFANT.

**Absents** : -

**Secrétaire de séance** : Mélanie LAMOTTE a été élue secrétaire de séance.

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 juin 2021** : le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021 est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux présents ou représentés.

2. **Informations diverses** :

• **Plan Canicule** :

La liste des personnes vulnérables a été mise à jour en séance du C.C.A.S. du 3 juillet 2021.

Des membres du C.C.A.S. appelleront régulièrement ces personnes afin de leur indiquer les mesures de prévention du risque « fortes chaleurs » et s'assurer qu'elles ne manquent de rien.

• **Changement des chaudières à la mairie et à l'école** :

Les entreprises retenues par le maître d'ouvrage délégué, le S.D.E.S.M. (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne) ont proposé quelques ajustements de positionnement des chaudières et silos de stockage du combustible (pellets).

Les fournisseurs n'étant pas en mesure de livrer les chaudières avant la mi-octobre, l'installation de celle de l'école sera repoussée à l'été 2022 pour ne pas interférer avec les périodes de présence des élèves. Ce report ne remet pas en cause l'attribution des subventions accordées cette année, à partir du moment où des commandes ou travaux sont lancés avant la fin 2021.

François DEYSSON propose que les sommes non engagées en 2021 pour les chaudières soient utilisées pour commencer les travaux du pont de Piliers, puisque des subventions ont également été accordées sur ce projet.

• **Signalétique** :

Le choix des pictogrammes devant figurer sur les panneaux est fait ; les bons à tirer sont attendus. La réalisation débutera en septembre-octobre 2021.

- **Ponts communaux du GR11 :**

Les plans et la structure des ponts restent à confirmer avant de lancer les devis.

- **Repas des aînés 2021 :** la date du dimanche 28 novembre 2021 est retenue, sur proposition du C.C.A.S. en sa séance du 3 juillet.

### **3. Modification du périmètre du S.D.E.S.M par adhésion de 16 nouvelles communes.**

François DEYSSON demande que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération n°2021-07 du comité syndical du 3 mars 2021 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Dampmart ;

Vu la délibération n°2021-13 du comité syndical du 1er avril 2021 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Claye Souilly ;

Vu la délibération n°2021-29 du comité syndical du 2 juin 2021 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne, portant approbation de l'adhésion des communes de Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Précigny sur Marne, Villevaudé et Vinantes ;

Vu la délibération n°2021-42 du comité syndical du 6 juillet 2021 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne, portant approbation de l'adhésion des communes de Oissey et Moussy le Neuf ;

**Considérant que** les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de *Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Précigny sur Marne, Villevaudé et Vinantes*.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ APPROUVE l'adhésion des communes de *Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissey, Précigny sur Marne, Villevaudé et Vinantes* au SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne).
- ▶ AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

*Nomenclature : 1.4*

### **Modification du tableau des emplois pour la création de poste d'adjoint technique en Contrat CAE CUI de 30h**

François DEYSSON explique

- ▶ Qu'il est nécessaire de renforcer le personnel chargé du service entretien des locaux communaux pour améliorer la qualité du service rendu.

François DEYSSON précise que cette délibération est prise

- ▶ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- ▶ Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ▶ Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

François DEYSSON ajoute

- ▶ Qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de permettre un recrutement, soit la création d'un poste comme suit :
  - Ce poste sera un poste d'adjoint technique, à temps non complet, sur une durée hebdomadaire de 30 h, à compter du lundi 23 août 2021, afin de permettre une appropriation des missions.
  - Cette délibération prévoira donc un temps de travail hebdomadaire de 30 h et la rémunération sera fixé à 30 heures par semaine.
- ▶ Que ce poste sera un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE),
- ▶ Qu'il conviendra de modifier le tableau des emplois.
- ▶ Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent nommé dans cet emploi doivent être inscrits au budget 2021.

François DEYSSON propose d'autoriser le maire à créer ce poste d'agent d'entretien/Restauration et Accueils périscolaires sur le Grade d'Adjoint technique.

Grade	Date d'effet	Durée hebdomadaire
Adjoint technique (IB :354)(IM : 330)	23/08/2021	TC 30h

Après en avoir délibéré, les élus adoptent, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de François DEYSSON et autorisent le maire à créer ce poste d'agent d'entretien/Restauration sur le Grade d'Adjoint technique et à inscrire les sommes nécessaires au budget.

*Nomenclature : 4.2*

#### **4. Demande de subvention au titre du P.D.I.P.R pour l'aménagement et la mise en valeur des chemins et de la zone humide du marais de l'Orvanne**

Le maire adjoint, Mélanie LAMOTTE, expose :

En octobre 2020, un arrêté municipal était pris pour interdire l'accès du public au pont noir devenu trop dangereux.

Après plusieurs échanges avec les services départementaux et territoriaux relatifs à la réhabilitation de ce pont, il s'est avéré que celle-ci était éligible au plan d'aide départemental, au titre du P.D.I.P.R., le chemin de la Perche y étant inscrit.

Au cours de ces échanges, d'autres opportunités d'aménagements à vocation environnementale, touristique et patrimoniale ont été identifiés :

- *La réfection du pont du lavoir,*
- *La création d'un platelage pour cheminer à sec sur la zone inondable du GR11 avec un levé de géomètre préalable,*
- *L'installation de bancs en matériaux naturels,*
- *La végétalisation du terrain multisports,*
- *La création de zones de fauches tardives et de prairies fleuries*
- *La fabrication de refuges pour la faune.*

Ces derniers aménagements répondent aux engagements de gestion écologique de l'espace communal, dans le cadre

- *Du plan d'entretien Zéro PHYT'Eau porté par le Département,*
- *De l'atlas de la biodiversité communale confié à Seine-et-Marne Environnement.*

Mélanie LAMOTTE ajoute :

Lors de la séance du 22 mars 2021, le conseil municipal a validé le projet d'aménagement et de mise en valeur des chemins et de la zone humide du marais de l'Orvanne et a autorisé Mélanie LAMOTTE à :

- *Solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Département de Seine-et-Marne.*
- *Solliciter un démarrage anticipé des travaux de réfection du pont noir et du pont du lavoir, au vu de nos obligations de sécurité et de réouverture de cette portion du GR11.*

À la suite du dépôt, fin mars 2021, d'un dossier de demande de subvention partiel assorti d'une demande de démarrage anticipé des travaux de réfection des deux ponts pour un montant de 10 626 €, le Président du Département nous a notifié, le 30 avril 2021, sous la référence **DGAA/CC/D21-004441-DEEA** que nous étions en situation de pouvoir lancer ces travaux de manière anticipée,

Au cours des derniers mois une étude encore plus approfondie des besoins, en lien avec les services du Département a permis de préciser la liste des aménagements à inscrire au dossier de demande de subvention et d'en déterminer le montant prévisionnel.

Ces aménagements comprennent, outre la réfection des deux ponts :

- ▶ *La création d'un platelage en chêne de 1 mètre de large sur 160 mètres de long permettant la traversée du marais de l'Orvanne à sec toute l'année sans perturber l'équilibre écologique des zones humides, et tout en valorisant cette liaison douce entre le centre village et le hameau de la Fondonne.*
- ▶ *La réalisation d'un levé de géomètre sur le chemin de la Perche, entre la rue Grande et la route de Montarlot, afin d'optimiser l'implantation du platelage.*
- ▶ *La plantation de haies champêtres d'espèces locales, de bosquets et d'un verger de variétés locales sur le terrain multisport, avec des bénéfices attendus d'ordre paysager, écologique et social.*
- ▶ *L'implantation de bancs en grès de Fontainebleau en trois lieux le long du GR11, pour mettre en lumière le patrimoine à la fois géologique et artisanal,*
- ▶ *La fabrication de refuges pour la faune disposés en plusieurs lieux adaptés (refuges à chauve-souris, hôtels à insectes).*
- ▶ *L'introduction progressive de zones de fauches tardives et espaces fleuris pour favoriser la biodiversité au cœur du village.*

Mélanie LAMOTTE, rappelle :

Considérant que dans ce cadre, les aménagements des chemins et de leurs abords peuvent faire l'objet d'un financement par le Département pouvant aller jusqu'à 80%, sur un montant d'investissement plafonné de **50 000 € H.T**, il convient de le solliciter.

Mélanie LAMOTTE, propose

Que le conseil municipal sollicite auprès du conseil départemental une subvention sur le montant de **48 841 € HT** correspondant à l'ensemble des aménagements décrits ci-dessus et référencés sur le **tableau en annexe**.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE**

- Le maire adjoint à solliciter l'obtention d'une subvention du Département.

VALIDE

- Le projet susvisé d'aménagement et de mise en valeur des chemins et de la zone humide du marais de l'Orvanne.

*Nomenclature : 8.4*

**5. Création de deux missions de Service Civique et délégation du suivi de la gestion administrative et de la formation à l'Association UNIS-CITÉ agréée par l'Agence du Service Civique.**

Le maire adjoint, Mélanie LAMOTTE informe le conseil municipal que la commune est en situation de proposer une mission de Service Civique pour un binôme de volontaires.

Dans le cadre de cette mission, d'une durée maximale de 8 mois non renouvelable, accessible à des jeunes âgés de 16-25 ans (échus), jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, à raison de 24 à 35h par semaine, 2 volontaires en Service Civique seront invités à s'engager auprès de la commune sur des thématiques identifiées et validées par le conseil municipal.

Le maire adjoint, Mélanie LAMOTTE précise qu'il ne s'agit, en aucun cas, d'emplois salariés. Les volontaires en service civique ne sont pas appelés à remplacer un salarié mais à assurer une mission de service public d'intérêt général complémentaire des activités de la structure accueillante, dans le cas présent la commune de Villecerf.

Missions confiées aux jeunes effectuant leur service civique

- CCAS Personnes âgées → Vivre ensemble
- Évènements → Vivre ensemble
- Site ; journal Communication → Mieux se comprendre
- Environnement → Développement durable, biodiversité, etc.

Les jeunes qui effectueront leur Service Civique percevront directement de l'État une indemnité mensuelle de 473 € environ, non assujettie à quelque charge, complétée par une « prestation de subsistance » de 107 € environ prise en charge par la commune (pouvant être versée en nature).

La Formation Civique et Citoyenne (F.C.C) de ces 2 volontaires en Service Civique, ainsi que les obligations en termes d'Accompagnement au Projet d'Avenir (APA) seront assurées, à la demande de la commune, par l'Association UNIS-CITÉ, lors de Journées d'Accompagnement et de Formation (JAF) mensuelles.

La commune délèguera également à UNIS-CITÉ la charge administrative de la gestion de ces 2 volontaires en Service Civique, à savoir :

- La diffusion des offres sur le site de l'Agence du Service Civique
- L'établissement des contrats de Service Civique (une fois les volontaires sélectionnés par les élus, en lien étroit avec UNIS-CITÉ)
- L'indemnisation mensuelle des volontaires (prise en charge en totalité par la commune et versée par anticipation à UNIS-CITÉ)
- Le lien avec les Services de l'État

Dans le cadre de cette gestion, la commune de Villecerf versera à Unis-Cité une subvention de 700 € pour l'ensemble des bercaux.

Les jeunes recrutés en Services Civique seront encadrés par un ou plusieurs tuteurs élus qui bénéficieront, eux-mêmes, d'une Formation aux Organismes d'Accueil (F.O.A) prise en charge en intégralité par l'État.

Le maire adjoint, Mélanie LAMOTTE propose d'accueillir deux Volontaires en mission de Service Civique suivant les missions précisées et de confier la gestion administrative et la formation des jeunes et des tuteurs à UNIS-CITÉ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés,

- le principe de la création de deux missions de service civique,
- Les orientations de leurs missions,
- Prévoit d'inscrire les sommes nécessaires au budget de fonctionnement 2021 et suivants de la commune,
- Le principe de la gestion des berceaux par l'Association UNIS-CITÉ.

*Nomenclature : 4.4*

## **6. Désherbage périodique de la bibliothèque municipale**

Le maire adjoint, Mélanie LAMOTTE, rappelle le mode de fonctionnement de la bibliothèque communale en lien avec le service Culture de la C.C.M.S.L et la médiathèque départementale :

Le maire adjoint, Mélanie LAMOTTE, expose :

- Les bénévoles de la bibliothèque communale ont procédé au désherbage périodique des ouvrages.
- La liste ci-jointe en annexe énumère les ouvrages sortis de l'inventaire.

Le maire adjoint, Mélanie LAMOTTE, propose

- Que le conseil municipal accède à la demande des bibliothécaires telle que proposée.
- De les remercier chaleureusement pour leur implication sans faille au service de la lecture publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE le projet de désherbage proposé.
- Remercie ces bibliothécaires bénévoles si importantes dans le cadre du Vivre Ensemble dans notre petit village.

*Nomenclature : 8.9*

## **7. Subvention accordée au SDIS77 pour l'anniversaire de ses 50 ans.**

Le maire François DEYSSON, explique qu'il y a 50 ans, en novembre 1970, la Seine et Marne était le premier département à se doter d'un corps départemental de sapeurs-pompiers. Ce modèle servira de référence avant de se déployer sur l'ensemble du territoire national puis généralisé, en France, en 1996, par une loi.

Le maire François DEYSSON, précise :

Le corps départemental des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne souhaite célébrer cet acte fondateur au service de la sécurité civile par un hommage rendu sous forme d'une grande fête populaire ouverte au public, aux élus et à l'ensemble des C.I.S.

Le maire François DEYSSON, propose que

- Le conseil municipal s'associe à cet hommage en versant une subvention de 100 € sur l'exercice 2021.
- Le conseil municipal s'associe aux manifestations du C.I.S de Moret
- Le conseil municipal fasse découvrir les traces de l'ancien corps de sapeurs de Villecerf et particulièrement son drapeau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE les 3 propositions du maire énoncées ci-dessus.

► *Nomenclature : 7.5*

**Agenda, sous toute réserve de faisabilité :**

- Course cycliste 31 juillet et 1 août,
- Terre Avenir 4 et 5 septembre,
- Fête des associations rurales du 5 septembre à Nonville,
- Inauguration de la piscine du grand jardin le 11 septembre,
- Concert en lien avec No Stress et Prodhathor avec Myrtille le 11 septembre
- Réunion Retour sur la fête du village en septembre
- Repas des anciens le 28 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h23.